

Conseil municipal | Séance du 28 mai 2020

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2020-05-28-9 | Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) - Election des représentants de la ville
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 22 mai 2020

L'An deux mille vingt, le 28 mai, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Moysse Joachim, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Moysse Joachim, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Juliette Biville, Madame Léa Pawelski, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari, Madame Alia Cheikh, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Lise Lambert, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Monsieur Romain Legrand, Madame Florence Boucard, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet, Madame Sarah Tessier, Madame Marie-Pierre Rodriguez.

Secrétaire de séance :

Madame Lise Lambert

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-6, R123-8 à R123-10 et R123-15,
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- L'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,
- Le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,
- Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au 1^{er} tour organisé le 15 mars 2020 au lundi 18 mai 2020,
- La délibération n°2020-28-05-7 du Conseil municipal du 28 mai 2020 arrêtant le nombre des membres issus du Conseil municipal à huit,

Considérant :

- Qu'il convient d'élire les représentants de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray qui siégeront au sein du Conseil d'administration du CCAS de la ville.
- Les listes présentées par :
 - « La gauche rassemblée, Saint-Etienne-du-Rouvray solidaire et dynamique »
- Que les modalités de vote sont les suivantes :
 - Scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, le scrutin est secret,
 - Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires à pourvoir,
 - Le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs, M. Edouard Bénard et M. Ahmed Akkari.
- Qu'il y a lieu de procéder à l'élection de ces huit membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Après avoir recueilli les listes des candidats, il est procédé à l'élection au scrutin secret des 8 membres titulaires du conseil municipal puis au dépouillement de ce scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : **35**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **35**
- Nombre de bulletins blancs et nuls : **3**
- Nombre de suffrages exprimés : **32**
- Nombre de sièges à pourvoir : **8**
- Quotient électoral : **4,375**

Ont obtenu :

- Liste « La gauche rassemblée, Saint-Etienne-du-Rouvray solidaire et dynamique » :
32 voix - 8 sièges

Sont élus membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray :

- Nicole Auvray
- Florence Boucard
- Marie-Pierre Rodriguez
- Francis Schilliger
- Agnès Bonvalet
- Christine Leroy
- Catherine Olivier
- Laëtitia Le Behec

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 02/06/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200528-lmc117388-DE-1-1

Affiché ou notifié le 3 juin 2020